



Compte rendu de Conseil Municipal Séance du 8 Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit avril, le conseil municipal de la commune de COMBLES-EN-BARROIS, conformément à la convocation qui lui a été adressée, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Francis JOURON, Maire.

Etaient présents : Francis JOURON, Dominique GUILLEMIN, Jean-Claude KOHN, Alain BODET, Patrick NICKELAUS, Aurélie NICOLLE, Benoît HUMBERT, Bruno NICOLLE, Fabrice MICHEL, Stéphane DEVAUX.

Etaient excusés : Albert Richard NICOLLE donnant procuration à Aurélie NICOLLE, Amélie DEPRez donnant procuration à Stéphane DEVAUX.

Etaient absents : Claude HUGUIN

Secrétaire de séance : Fabrice MICHEL.

❖ **Compte Administratif 2021**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 de la Commune :

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 451 944 € prévus pour 353 841.89 € de réalisés
- Recettes : 451 944 € prévus pour 466 010.03 € de réalisés

Soit un excédent de fonctionnement de : 112 168.14 €

Section Investissement :

- Dépenses : 792 994.78 € de prévus pour 288 245.44 € de réalisés
- Recettes : 792 994.78 € de prévus pour 568 859.06 € de réalisés

Soit un excédent d'investissement de 280 613.62 €

Monsieur le Maire transmet la parole à Monsieur Jean-Claude KOHN, doyen du Conseil Municipal et se retire pour laisser le Conseil Municipal voter le Compte Administratif 2021.

Délibération DE2022_15 – Vote du compte administratif du budget principal 2021

(Absence du Maire : M. Francis JOURON)

Le Conseil Municipal vote le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	792 994.78
	Réalisé :	288 245.44
Recettes	Prévu :	792 994.78
	Réalisé :	568 859.06

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	451 944
	Réalisé :	353 841.89
Recettes	Prévu :	451 944
	Réalisé :	466 010.03

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	280 613.62
Fonctionnement :	112 168.14
Résultat global :	392 781.76

❖ Compte de Gestion 2021**⇒ Délibération DE2022_16 – Vote du compte de gestion du budget principal 2021**

Après examen du compte de gestion 2020, le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme HALIK Corinne à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

❖ Affectation des résultats 2021**Délibération DE2022_17 – Affectation des résultats 2021**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Francis JOURON, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, le 08 avril 2022, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, Constant que le compte administratif fait apparaître :

Un résultat d'investissement N de :	+ 280 613.62
Un déficit d'investissement reporté N-1 de :	- 79 651.37
Un résultat de fonctionnement N de :	+ 112 168.14
Un excédent de fonctionnement reporté N-1 de :	+ 157 317.96
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	+ 200 962.25
Soit un excédent de fonctionnement N de :	+ 269 486.10

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Excédent d'investissement reporté R001 :	200 962.25
Excédent de fonctionnement reporté R001 :	269 486.10

❖ **Compte Administratif 2021**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 de la Télédistribution :

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 43 209.37 € prévus pour 14 952.99 € de réalisés
- Recettes : 43 209.37 € prévus pour 6 697.80 € de réalisés

Soit un déficit de fonctionnement de : - 8 255.19 €

Section Investissement :

- Dépenses : 25 000 € de prévus pour 0 € de réalisés
- Recettes : 25 000 € de prévus pour 0 € de réalisés

Soit un résultat d'investissement de : 0 €

Monsieur le Maire transmet la parole à Monsieur Jean-Claude KOHN, doyen du Conseil Municipal et se retire pour laisser le Conseil Municipal voter le Compte Administratif

⇒ **Délibération DE2022_18 – Vote du compte administratif du budget annexe Télédistribution 2021**

(Absence du Maire : M. Francis JOURON)

Le Conseil Municipal vote le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu : 25 000.00
	Réalisé : 0.00

Recettes	Prévu : 25 000.00
	Réalisé : 0.00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu : 43 209.37
	Réalisé : 14 952.99

Recettes	Prévu : 43 209.37
	Réalisé : 6 697.80

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 0

Fonctionnement : - 8 255.19

Résultat global : - 8 255.19

❖ Affectation des résultats 2021

⇒ Délibération DE2022_19 – Affectation des résultats 2021 Télédistribution

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Francis JOURON, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, le 08 avril 2022,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
Constant que le compte administratif fait apparaître :

Un résultat d'investissement N de :	0
Un déficit d'investissement reporté N-1 de :	- 1 116.00
Un résultat de fonctionnement N de :	- 8 255.19
Un excédent reporté N-1 de :	+ 36 249.37
Soit un excédent cumulé de :	+ 27 994.18
Soit un besoin de financement de :	1 116.00

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : Déficit
Résultat reporté en investissement (D001) 1 116.00
Affectation complémentaire en réserve (1068) 1 116.00
Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : Excédent
Résultat reporté en fonctionnement (R002) 26 878.18

❖ Compte de Gestion 2021

⇒ Délibération DE2022_20 – Vote du compte de gestion du budget annexe Télédistribution 2021

Après examen du compte de gestion 2021 Télédistribution, le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme HALIK Corinne à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2021 Télédistribution, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracés et les résultats de l'exercice.

Constatant le retard dans la réception des factures de redevance de télédistribution 2021 par les administrés, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à une année blanche en 2022 et ainsi de ne pas facturer la redevance 2022.

La facturation reprendra en janvier 2023 pour l'année à venir.

Il sera rappelé aux administrés l'importance de signaler tout changement de situation et la possibilité de débrancher la télédistribution.

❖ **Vote des taux d'imposition**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une taxe foncière sur les propriétés bâties de 2% instaurée par la Communauté d'Agglomération et à laquelle seront soumises toutes les Communes du territoire de la Communauté d'Agglomération.

⇒ **Délibération DE2022_21 – 7.2 Vote des taux d'imposition**

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition et vote les suivants :

Taxe foncière (bâti) : 52.07 % de 589 100 €

Taxe foncière (non bâti) : 49.77 % de 35 100 €

❖ **Budgets Primitifs 2022**

Monsieur le Maire et Monsieur Alain BODET, Adjoint aux finances, présente le budget primitif 2022 en fonction des besoins exprimés par les différentes commissions et en tenant compte des impératifs.

⇒ **Délibération DE2022_22 – Vote du budget primitif 2022 – budget principal**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif 2022 :

Investissement :

Dépenses : 704 945.00

Recettes : 704 945.00

Fonctionnement :

Dépenses : 564 892.75

Recettes : 749 629.10

Monsieur le Maire et Monsieur Stéphane DEVAUX, Président de la Commission de Télédistribution présente le budget primitif 2022 de la Télédistribution

⇒ **Délibération DE2022_23 – Vote du budget primitif 2022 – budget annexe – Télédistribution**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif 2022 de la Télédistribution :

Investissement :

Dépenses : 15 000.00

Recettes : 15 000.00

Fonctionnement :

Dépenses : 23984.00

Recettes : 27 994.57

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues :

ACVG : demande présentée de 200 €

Association du Golf : demande présentée de 1 000 €

⇒ **Délibération DE2022_24 — 7.5 Subventions**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Anciens Combattants : 200 €
- Golf : 500 €

❖ **Remarques et affaires diverses**

Monsieur le Maire lit la lettre reçue de la Présidente de la Communauté d'Agglomération qui remercie la générosité des habitants de Combles lors de la récoltes de dons menée en faveur du peuple Ukrainien.

Il est rappelé aux conseillers la réunion du 28 Avril 2022 à 18h30 avec le bureau d'étude en charge du P.L.U.I et il leur est demandé de préparer les questions qu'ils jugeraient nécessaires de poser.

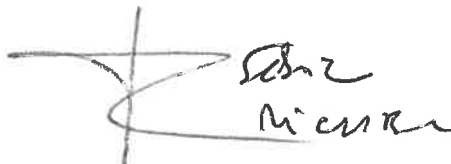
La Communauté d'Agglomération a présenté lors de sa dernière séance de Conseil Communautaire des projets de groupement de commandes pour divers services : papiers, matériel informatique et matériel de téléphonie. Monsieur le Maire propose de présenter ce projet plus en détails lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire fait le point sur le contentieux opposant la Commune à une ancienne locataire d'un des logements communaux, et indique que 3 000 € de dommages et intérêts sont réclamés par la partie adverses.

Monsieur le Maire a fait une demande de report d'audience afin d'étudier la demande.

Prochain Conseil Municipal : Vendredi 20 Mai 2022.

Le secrétaire de séance



Signature of the secretary of the meeting, with the name 'M. ...' written below it.

Le Maire



Signature of the Mayor.